



## TRANSPORT et LOGISTIQUE

Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à disposition des moyens de communication (téléphone portable, radio, kit main libre,...) pour les transporteurs et s'assurer qu'ils soient opérationnels</li> <li>• Nettoyage régulier des moyens de communication : téléphone portable...</li> <li>• Nettoyage régulier de la cabine (à minima après chaque déplacement)</li> <li>• Mettre à disposition des fumigènes désinfectants (cabine et remorque)</li> <li>• Désinfecter les aides à la manutention avant et après utilisation (entreprise de transport et/ou entreprise d'accueil)</li> </ul> <p><b><i>Point d'attention : il n'est pas autorisé de modifier l'habitacle des cabines. La mise en place de parois plexiglass dans la cabine n'est pas réglementaire</i></b></p>
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place le télétravail dès que possible pour certains métiers (ex : services administratifs)</li> <li>• Aménagement des horaires : limiter la co-activité dans les entreprises d'accueil</li> <li>• Favoriser les trajets seul / Mettre à disposition des véhicules attitrés</li> <li>• Désigner une personne référente comme ressource en cas de questions, difficultés,...</li> <li>• Formaliser l'organisation du travail « en mode dégradé » par des procédures écrites : les entreprises qui continuent leur activité, les modalités d'accueil, les amplitudes horaires, les temps de repos...</li> <li>• Mettre en place des procédures « barrières » pour les déchargements de camions (respect des distances de sécurité), instaurer les signatures numériques des bordereaux de livraison, ne pas descendre du camion s'il n'y a que du transport...</li> <li>• Transmettre et informer les entreprises d'accueil sur ces mesures</li> <li>• Définir un référent pour les astreintes</li> <li>• Procédure d'alerte en cas de dysfonctionnement des procédures dans les entreprises d'accueil : non-respect des règles d'hygiène, absence de gants...</li> <li>• Mettre à disposition des transporteurs une cartographie des lieux de repos, des sanitaires et des restaurants ouverts sur les grands axes (cf. Vinci autoroute)</li> <li>• Limiter le nombre de personnes en salle de pause pour limiter la contamination en respectant les gestes barrières</li> <li>• Mise à disposition des accueils chauffeurs des grandes entreprises pour les TPE / PME transports</li> <li>• S'assurer que les transporteurs ont un point d'eau et du savon à disposition dans les entreprises d'accueil</li> <li>• Mettre en place des sanitaires de chantier avec point d'eau et savon (dans le cas de tournées identiques) : concertation et accord de l'entreprise de transport et d'accueil</li> <li>• Identifier les organismes relais officiels et les mettre à disposition des salariés</li> </ul>

Restez informé sur notre site : <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)

## Humain

- Informer les salariés sur l'organisation du travail « en mode dégradé »
- Informer les salariés des procédures mises en place
- Informer les salariés qu'il existe un numéro vert, mis en place par le gouvernement, pour répondre en permanence à vos questions sur le COVID 19 (24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**)
- Informer les transporteurs sur les mesures d'hygiène à respecter
- Permettre la formation à distance : stage virtuel de rattrapage des points (mise en place par le gouvernement prochainement)
- Afficher les gestes barrières dans la cabine
- Doter les salariés de gants jetables et de gel hydro-alcoolique

**Point d'attention : bien rappeler à tous les limites des EPI !!!!!**

---

Restez informé sur notre site : <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)

SIST 11- 27 b, boulevard Marcou, 11 000 CARCASSONNE

☎ 04 68 11 93 33